



FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Les articles à insérer dans cette feuille doivent être remis au bureau le mardi matin avant 9 heures, et être signés.

On peut s'abonner à toute époque.

PARAISSANT LE JEUDI,

Avec permission du Magistrat.

On s'abonne chez H. Wolfrath, éditeur, imprimeur du Gouvernement et du Magistrat, rue du Temple-neuf.

Prix de l'abonnement : L. 4[»] 4[»] par an.

EXTRAIT DE LA

FEUILLE OFFICIELLE

du 14 juillet.

1. Le conseil d'état, par son mandement en date du 4 juillet courant, ayant accordé le décret des biens de David-François Richard fils, cabaretier domicilié à Coffrane, et de sa femme Julie-Esther née Jacot; noble et prudent François de Montmollin, maire et chef civil en la juridiction de Valangin, a fixé la journée de ce décret au vendredi 12 août 1842, dès les 8 heures du matin, à l'hôtel-de-ville du dit Valangin. En conséquence, tous les créanciers de David-François Richard fils et de sa femme Julie-Esther née Jacot, sont requis de se présenter le dit jour, au lieu et à l'heure indiqués, afin de faire valoir leurs droits sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, à Valangin, le 9 juillet 1842.

Le fonctionnant au greffe.

F. ROGNON, notaire.

2. Ensuite d'un arrêt du conseil d'état du 27 juin et d'une sentence de direction de la cour de justice des Brenets, du 7 juillet 1842, les suivants: 1° le sieur Louis-Léon Voumard, agissant tant en son nom que comme tuteur naturel de son enfant, Laure Voumard, âgée de cinq ans six mois; 2° Dame Adèle, née Voumard, épouse du sieur Justin Henry, autorisant, agissant aussi en son nom et pour ses deux enfants, Louis-Jems, âgé de un an six mois, et Lucien-Henri, âgé de trois mois; 3° Dlle Augustine Voumard, âgée de vingt-trois ans, et 4° Le sieur Charles Voumard, âgé de dix-neuf ans, fils et filles, petits-fils et petites-filles du sieur Louis-David Voumard, actuellement absent du pays; les trois premiers issus du premier mariage de leur père avec feu Dame Julie née Brandt, et le quatrième de son second mariage avec Dame Marianne née Monin, se présenteront en cour de justice des Brenets, qui sera assemblée à l'ordinaire, au lieu accoutumé de ses séances, jeudi 4 août 1842, à neuf heures du matin, pour là postuler, tant en leur nom particulier qu'en celui de leurs enfants nés et à naître, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présents et futurs de leur père et grand-père des dits enfants. Tous ceux qui croiront avoir des moyens à opposer à cette renonciation sont, en conséquence, péremptoirement assignés à se présenter en cour de justice des Brenets, au jour et à l'heure indiqués pour les faire valoir, s'ils le jugent convenable, sous peine de forclusion perpétuelle. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, au greffe des Brenets, le 8 juillet 1842.

J. JEANNERET, greffier.

3. Le gouvernement, par son mandement du 22 juin écoulé, a accordé le décret des biens de François Cornu-Blondin, sujet de l'état, maréchal à Gorgier, aux frais, périls et risques de plusieurs créanciers du dit Cornu. M. d'Ivernois, châtelain de Gorgier, a fixé la journée de ce décret au 23 juillet courant, à 8 heures du matin. En conséquence, tous les créanciers du dit F. Cornu-Blondin sont requis de se rencontrer par devant le juge de ce décret, qui siègera dans la salle de justice à l'hôtel de paroisse à Saint-Aubin, le dit jour 23 juillet, afin d'y faire inscrire leurs titres et prétentions et être ensuite calloqués en rang et date, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, au greffe de Gorgier, le 27 juin 1842.

J.-J. BRAILLARD, greffier.

4. Afin de se conformer au jugement de direction que lui a donné, le jour sous date, la vénérable chambre matrimoniale de Va-

langin, Uranie née Tissot, femme de Jean-Daniel Dewerin, de Bottens, canton de Vaud, domiciliée à Valangin, fait assigner le dit Jean-Daniel Dewerin son mari, dont le domicile est inconnu, à comparaître par devant la vénérable chambre matrimoniale de Valangin, qui sera assemblée à l'hôtel-de-ville du dit lieu, dès les 9 heures du matin, le mercredi 27 juillet pour la première, le mercredi 31 août pour la seconde, et le mercredi 28 septembre pour la tierce instance, aux fins de répondre à la demande en séparation de corps et de biens que sa femme lui formera. Cette demande étant fondée sur l'ivrognerie du dit Dewerin, son inconstance et le désordre de ses affaires. Jean-Daniel Dewerin étant averti que, faute par lui de comparaître sur l'un ou l'autre des jours ci-dessus indiqués, il n'en sera pas moins fait droit aux requisitions de l'instance, ensuite des preuves qu'elle administrera, à mesure qu'elle conclura aux frais et dépens de la cause. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, au greffe de Valangin, le 29 juin 1842.

Le fonctionnant au greffe.

F. ROGNON, notaire.

5. M. Charles Lardy, docteur en droit, agissant en qualité de tuteur juridiquement établi aux deux enfants mineurs issus du mariage de George Trayser, fabricant de pianos, ci-devant établi en cette ville et maintenant absent du pays, originaire de Aurbach, dans la Hesse-Electorale, avec Henriette née Kœrner, celle-ci encore domiciliée à Neuchâtel, et qui sont nommément: Louis-Frédéric Trayser, âgé de 4 ans, et le second né le 28 mai dernier, non encore baptisé, fait savoir au public, qu'après avoir obtenu les autorisations et directions à ce nécessaires, il se présentera devant la noble cour de justice de Neuchâtel qui sera assemblée à l'extraordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 juillet courant, pour postuler au nom de ses deux pupilles et des enfants à naître du mariage du dit George Trayser et de Henriette née Kœrner, une renonciation formelle et juridique aux biens et aux dettes présents et futurs de leur père et mère prénommés. En conséquence, tous ceux qui croiront pouvoir opposer à la dite demande en renonciation sont péremptoirement assignés à se présenter dans la grande salle de l'hôtel de cette ville, le dit jour vendredi 29 juillet, à 10 heures avant midi, pour y faire valoir leurs droits sous peine de forclusion. Donné au greffe de Neuchâtel, le 2 juillet 1842.

F.-C. BOREL, greffier.

6. Par son arrêt en date du 27 juin 1842, le gouvernement ayant ordonné la liquidation sommaire des biens du sieur Antoine Vaucher, guillocheur et ci-devant coiffeur à la Chaux-de-Fonds, d'où il est parti clandestinement, fils de Jean-Gabriel Vaucher de Fleurier, et de son épouse Pernette née Pernod, M. Louis Challandes, maire de la Chaux-de-Fonds, a fixé la journée de cette liquidation sommaire au jeudi 28 juillet 1842. Les créanciers du dit sieur Antoine Vaucher sont, en conséquence, requis de se présenter le susdit jour, à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, dès les huit heures du matin, munis de leurs titres et répétitions contre le discutant, pour les faire valoir selon droit sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 2 juillet 1842.

Par ordonnance, E. VEUVE greffier.

7. Le sieur F. Fabian étant à la veille de conclure définitivement un arrangement avec les créanciers de la société Fabian et Trayser, invite les personnes qui croiraient avoir quelques réclamations à faire à la dite société, et qui n'auraient pas encore souscrit à l'arrangement qui a été proposé, de bien vouloir s'annoncer au plus tôt possible chez M. Louis Pury, notaire au faubourg, ou

chez M. Louis Favre, avocat en ville, Neuchâtel, le 4 juillet 1842.

F.-C. BOREL, greffier.

Fin de la Feuille officielle.

IMMEUBLES A VENDRE.

1. Le sieur James Lichtenhahn offre à vendre par voie de minute: 1° un morcel de vigne de la contenance d'environ huit ouvriers partie en rouge, situé au Vauseyon, territoire de cette ville, entre l'hoirie Borel de bise, le chemin des Parcs de vent et joran, et M. F. Fornachon d'uberre; 2° un dit au Cailles même territoire, aussi partie en rouge, contenant environ cinq ouvriers, entre M. le président de Sandoz-Rollin de bise, l'hoirie Borel de vent, la grand'route de joran et M. Touchon-Michaud d'uberre. La vente se fera chez M. L. Belenot, notaire, rue du Musée en cette ville, maison Meuron, le samedi 13 août, à 3 heures, aux conditions de la minute déposée chez lui et où les amateurs pourront en prendre connaissance. Nicolas Wittwer, vigneron, demeurant à la porte du Château, est chargé de faire voir les vignes.

2. On exposera en vente à la minute, lundi 1^{er} août prochain, dès les 3 heures de l'après-midi, dans la salle de justice à Saint-Blaise, deux maisons situées dans le bas du village de Saint-Blaise, séparées par une cour, l'une renfermant deux logemens agréables et l'autre un logement pour vigneron, on joindra à cette vente un petit jardin situé au midi du bâtiment principal et une portion de grange et d'écurie. Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de la vente au greffe de Saint-Blaise, qui est chargé aussi de faire voir les immeubles qui en feront partie.

3. Le sieur Jean-David Guyot, ancien d'église, et l'hoirie de feu le conseiller Jean-Henri Guyot, de Boudevilliers, exposeront en vente par voie de minute en l'étude de M. L. Perrin, notaire à Valangin, la montagne qu'ils possèdent sur les Roches, district de Boudevilliers, consistant en un châlet et un pâturage où l'on fait alper huit bœufs année moyenne, et dont le tiers environ est occupé par une forêt propre à être exploitée dès-maintenant. Le jour de la vente définitive est fixé au samedi 30 juillet prochain, à trois heures de l'après-midi. Les amateurs pourront en attendant prendre connaissance des conditions de vente chez M. Perrin, à Valangin, et visiter la montagne en s'adressant aux propriétaires à Boudevilliers.

4. A vendre ensemble ou séparément, l'hôtel des 22 Cantons, situé à Auvernier, canton de Neuchâtel sur la grande route de cette ville à Genève, composée de deux étages sur rez-de-chaussée contenant onze chambres, deux cuisines, une buanderie, chambre de débit au rez-de-chaussée, cave et pressoir avec tous leurs meubles et agrès, remise, écurie, le tout susceptible d'agrandissement, jardin au midi de la maison et vigne d'environ deux ouvriers le tout y attendant et en clos. Cette auberge, très-bien achalandée et d'où l'on a la vue sur le lac et une partie des Alpes, offre beaucoup d'agrément et un placement de fonds assuré. Trois vignes aux alentours du village contenant ensemble 4 ouvriers environ, très-bien entretenues, peuplées de bon plan et franches de dime. L'une, à *Racherel*, limitée de vent par M. le justicier Bourquin, d'uberre par M. Beaujon-Brand, de joran par la seigneurie, de bise par le sentier. La seconde à *Grandvigne*, limitée de joran par M. L. L'hardy, de bise par M. Benjamin L'hardy, de vent par un sentier, d'uberre par M. l'ancien Pierre Junod. La troisième, à *Boffetana*, limitée d'uberre par M. le justicier Bonnet, de vent par M. D. Perret, de joran par M. Burnier.

S'adresser pour les conditions à M. Wuiliomnet père, rue Saint-Maurice, à Neuchâtel, ou à M. Clerc, notaire en la dite ville.

VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

Vente de livres à l'encan.

5. Le 23 juillet courant, E. A. Jenni, père, imprimeur et antiquaire à Berne, mettra en vente par enchères une collection très-considérable de livres (environ 8000 ouvrages); au bureau de cette feuille sont délivrés des catalogues, que l'on peut aussi se procurer en s'adressant à lui-même.

A VENDRE.

6. Faute de place, quatre laigres qui ont contenu du vin jusqu'au printemps dernier de la contenance de 4048, 4240, 2024 et 2148 pots, au bas prix de trois écus-neufs la bosse payable comptant, en les enlevant de suite. S'adresser à M. Erhard Borel, à Serrières.

7. Les personnes qui aimeraient se pourvoir de lampions prêts à brûler ou qui en auraient à remplir, pour l'arrivée de LL. MM., peuvent s'adresser chez Antoine Gasser ou chez Fritz Braithaubt.

8. Trois laiguerfess de la contenance chacun d'environ dix-huit bosses, plusieurs cuves à vendange, un pressoir en fer pouvant contenir jusqu'à trente gerles, le tout dans le meilleur état de conservation. S'adresser à M. Benoit Köhly, maître tonnelier, à Neuchâtel.

9. Tout l'entrain d'un maître charron bien assorti d'outils en bon état, et de bois; l'établissement est bien achalandé et serait cédé à bon compte à un charron qui, désirant s'établir, voudrait profiter de cette bonne occasion. S'adresser à Guillaume Dumont, à Cornaux.

10. M. Redard, maître couvreur, à Auvernier, informe le public qu'il tient un magasin de tuiles, briques (carrons), de crêneaux, lattes, cloux de toutes les grandeurs, enfin tout ce qui concerne la couverture d'un bâtiment, à de justes prix; il cédera les tuiles en gros à 26 francs le mille, et le cent à 28 batz.

11. Les personnes qui désirent acheter des tourbes de marc au prix de 8 batz le cent rendu à Neuchâtel, peuvent s'adresser à Sam.-Henri Diserens, chez J.-L. Renaud, à Corcelles.

12. De la tourbe première qualité, venant du grand marais près du lac de Neuchâtel, à se faire inscrire et prendre des informations ultérieures chez M. Anker, médecin-vétérinaire à Neuchâtel, et M. Stuki, inspecteur au pont de Thielle.

13. De rencontre, un habit, pantalon et gilet noirs, première taille. S'adresser à Victor Gabriel, maître tailleur, en face du Temple neuf.

14. Une chaudière en cuivre dont on s'est très peu servi. Elle est de la contenance de 340 pots et conviendrait à un brasseur ou à un distillateur. Faute d'emploi, on la céderait à un prix modique. S'adresser au bureau de cette feuille, qui indiquera.

15. On offre à vendre d'occasion un cabinet de jardin soit *kikajon* tout en bois, dont plusieurs parties peuvent encore être utilisées. S'adresser au bureau d'avis.

16. Chez M^{mes} Petitpierre, on trouve un très bel assortiment de dentelles anglaises et du pays; ainsi que de la blonde et de très jolies manchettes. Leur demeure est maison Tribolet de Montmollin, rue des Epancheurs, au plain-pied.

17. Pour cause de départ, divers meubles à peu près neufs, et ustensiles de cuisine. En outre, on offre à louer dès le commencement d'août, un logement composé d'une chambre, cabinet et dépendances nécessaires. S'adresser au second étage de la maison de M^{me} Reinhard, rue du Temple-neuf.

18. Le sieur Jacob Brenle, propriétaire d'une nouvelle carrière de roc de première qualité, située au bord de la route près Montmollin, peut fournir aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, des bassins, lavoirs, pierres à eau, soubassements, etc., taillés ou bruts, à des prix raisonnables et garantis, ainsi que de la taille ordinaire. S'adresser à l'aubergiste de la Fleur-de-Lys, à Montmollin.

19. Faute d'emploi, une ânesse avec son ânon. Elle est très-bien dressée et très-docile pour la selle. S'adresser à la cure de Bevaix.

20. M. Henri Steiner, maître tonnelier à la Chau-de-Fonds, offre de vendre, ensemble ou séparément, ou à échanger contre du vin, 5 laigres neufs avinés de blanc de 1834, de la contenance de 15 mille pots de Neuchâtel. S'ad. à lui-même.

21. Deux bons vieux poêles dont on s'est peu servi. S'adresser à François-Louis Roulet, maître terrinier, à Peseux.

22. Au quintal, un reste de tas de foin d'esparcette de l'année dernière, et des tonneaux vides de différentes contenance. S'adresser au sieur Louis Bouvier, à Peseux.

23. Pour cause de maladie, des outils de charpentier et la suite de l'établissement de maître F. Borel, charpentier à Serrières. S'adresser à M. F. Bühler, son beau-fils, maître teinturier au dit lieu.

24. Chez Ol. Muriset, de très-bon café sans pierres au bas prix de 3 3/4 batz par sacs et 4 batz par livre; comme du passé des sucres à très-bas prix.

ON DEMANDE A ACHETER.

25. On demande à acheter de rencontre les ustensiles d'une boutique d'épicerie. S'adresser au bureau d'avis.

A AMODIER.

26. La corporation du village de Cormondrèche offre de remettre en amodiation pour un ou trois ans et pour y travailler de suite, la forge qu'elle possède dans ce village, avec les principaux outils nécessaires à un forgeron. S'adresser à son gouverneur, M. l'ancien Dothaux, à Cormondrèche.

27. La communauté de St.-Blaise fera exposer à l'enchère publique, le lundi 8 août prochain, à 9 heures du matin, dans la salle de ses séances, la location de sa boucherie dont le bail expire au 31 décembre prochain; la mise aura lieu pour 6 années et sous de favorables conditions pour l'amodiateur.

Par ordre,
le secrétaire de commune,
VIRCHAUX, justicier.

28. La communauté de Cornaux ayant décidé de remettre en amodiation, par voie d'enchères, l'auberge qu'elle possède au dit lieu, ayant pour enseigne le Soleil et à laquelle une boucherie est attenante, le tout avantageusement situé sur une grand'route nouvellement construite et journellement fréquentée; elle annonce en conséquence aux amateurs que l'époque où auront lieu les dites enchères, a été fixée au lundi 15 août prochain à 9 heures du matin, jour auquel ils sont invités à se rencontrer dans la dite auberge pour prendre connaissance des conditions qui seront annoncées avant de procéder aux enchères.

Donné à Cornaux, le 11 juillet 1842.

Le secrétaire de commune,
A. CLOTTU.

A LOUER.

29. Une ou deux chambres meublées; on pourrait donner la pension. S'adresser au café du Mexique, près de la poste.

30. Plusieurs chambres meublées et remises à neuf. On donnerait la pension, si on le désire. S'adresser à M. C. Junod, instituteur, rue du Château, maison de M. Perrot.

31. De suite une chambre meublée ou non meublée, avec portion de cuisine et de galetas, si on le désire. S'adresser au bureau d'avis.

32. Dans un des plus riants endroits du canton, on offre à louer, pour la belle saison ou à l'année, un logement composé de plusieurs chambres, cuisine, galetas, et autres dépendances. S'adresser, pour de plus amples informations, à M. Victor Huguenin, à Bôle.

33. Dès le 1^{er} septembre prochain, les caves de la maison Meuron, rue des Moulins, contenant environ 40 bosses, et un grand bouteiller. S'adr. pour les conditions, à M. de Pury, maire de la Côte.

34. Dès-maintenant, un logement à Auvernier composé de 2 chambres, cuisine, galetas et autres dépendances nécessaires. S'adresser à M. David-Louis Girard, au dit lieu. — Le même offre un écou, des vis et des poissons de pressoir.

35. Pour Noël, le logement occupé par M. le professeur Pettavel. S'adr. à M^{me} Perrot-Cuche.

36. Dès-maintenant, à deux messieurs, une chambre meublée remise à neuf, avec deux lits. S'adr. à la veuve Gasser, rue des Moulins, n° 136.

37. Une chambre propre, bien éclairée, meublée ou non, pour un ou deux messieurs. S'adr. au bureau d'avis.

38. Deux chambres meublées, à la Croix-du-Marché. S'adresser à M^{lle} Bassin.

39. Une grande chambre meublée, bien propre, au premier étage de la maison de M. Borel-Wittnauer. S'adresser à Jean Becker, sellier, dans la dite maison.

40. Deux jolies chambres meublées, où l'on désire des personnes tranquilles, sont à louer chez M^{me} Mathey-Borel, au faubourg, près le Crêt.

41. Le justicier Ol. Richard offre à louer un logement avec boutique et boulangerie; il offre de plus à louer toute la bâtisse qu'il possède au stan, composée de plusieurs chambres contenant ensemble 14 fenêtres, avec tous les accessoires propres pour un vendage de vin; le tout est situé au lieu de sa demeure, à la Sague, quartier de Miez-Ville.

ON DEMANDE A LOUER.

42. A l'année, une chambre au rez-de-chaussée, meublée ou non, pour y établir un bureau. S'informer au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES

43. On désire placer une jeune fille fort active et d'une fidélité éprouvée; elle n'exigera pas de salaire, pourvu qu'on lui donne les facilités d'apprendre le français; elle pourrait entrer de suite. S'adresser, par lettres affranchies, à Monsieur Stauffer, rue du Marché, à Berne.

44. On demande dès-maintenant une bonne nourrice. S'adresser au bureau d'avis.

45. Les personnes qui désirent des places de quelle espèce que ce soit, peuvent s'adresser à M. Frédéric Stauffer, agent d'affaires, rue du Marché, à Berne n° 73.

46. Une cuisinière munie de bons certificats désire se placer le plus-tôt possible comme telle, ou pour diriger un petit ménage. S'adresser dans la pinte Montandon, rue du Temple-neuf.

47. Une personne allemande très-recommandable, demande à se placer de suite comme cuisinière; elle est munie de bons certificats. S'adresser chez M. Neipp, maître charron, au faubourg.

48. Un jeune homme originaire du canton de Lucerne, porteur d'attestations satisfaisantes, dans le but principalement d'apprendre le français, cherche une place de valet d'écurie, cocher ou autre analogue. S'adresser à Constant Bachmann à l'auberge de la Fleur-de-Lys, à Neuchâtel.

49. Une personne de l'âge de 20 ans, qui peut enseigner les premiers principes de la langue française à de jeunes enfants, désire se placer de suite comme bonne à l'étranger; elle sait broder, raccommoder la dentelle, les bas, coudre, etc. S'adresser au bureau d'avis.

50. On demande de suite pour l'hôtel du Cheval-blanc, à Colombier, un jeune homme ou une fille connaissant le service de table, ou s'il se trouvait un jeune homme de 16 à 17 ans qui voulût l'apprendre, on lui ferait des conditions avantageuses; il n'est pas nécessaire de savoir l'allemand. S'adresser à Colombier, à l'hôtel.

51. On demande comme apprenti dans une étude de notaire, un jeune homme ayant une bonne écriture. Les conditions seraient avantageuses. S'adresser au notaire Philippin, à Neuchâtel.

52. Une jeune fille de ce pays, âgée de 18 ans, active et de grande confiance désire se placer dans un magasin; elle sait écrire et calculer. S'adresser au bureau d'avis.

53. Une demoiselle de l'âge de 22 ans, qui parle les deux langues, désire trouver dès-maintenant une place de première femme de chambre dans la Suisse ou de préférence en Allemagne; elle sait coiffer, repasser, coudre, etc. S'adresser au bureau d'avis.

54. Une jeune fille de Bâle, désirerait se placer de suite comme fille d'enfants. S'adresser à M^{me} veuve Kratzer, à Auvernier, laquelle offre aussi un gros chien pour le voyage.

55. On demande un vigneron pour cultiver 40 ouvriers de vigne situés rière la Côte. Il est d'une complète inutilité qu'il soit calomniateur, ivrogne, habileur et menteur; au contraire, il faut qu'il soit habile dans son état, capable de subir un rigoureux examen tant en théorie qu'en pratique. S'adresser à Clerc, arpenteur à Corcelles.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

56. On a trouvé, jeudi 14 courant, entre la Brévine et les Verrières, deux petits paquets, dont l'un contenant de l'étoffe pour pantalon et l'autre de l'indienne. Les réclamer contre les frais, chez M. Muriset-Guinchard, au Landeron.

57. Le 18 juillet, on a perdu de Valangin au Chanet, en descendant le sentier des gorges du Seyon, un châle tartan quadrillé, noir et blanc. Le rapporter contre récompense à la Cure de Fontaines ou chez M. le ministre Barrelet, à Neuchâtel.

58. Il y a huit à dix jours que l'on a égaré en ville un parapluie en soie noire et canne d'ébène; la personne qui l'aurait trouvé est priée de le remettre, contre récompense, au bureau de la feuille.

59. On a trouvé, il y a environ 15 jours, du Sablon en ville, une bourse contenant quelque argent. Celui qui l'a perdue peut la réclamer contre les frais d'insertion et désignation, chez F. Dessales, à Saules, au Val-de-Ruz.

60. Mardi 5, dans la matinée, on a perdu depuis l'écurie du Raisin à l'hôpital de la ville, un parapluie en toile de coton verte. Le rapporter au bureau d'avis, contre récompense.

61. On a perdu, la semaine dernière, entre Peseux et Corcelles, une veste de mi-laine et le carnet d'un laitier. Rapporter ces objets, contre récompense, à Bénédicte Haag, à Saint-Nicolas, près Neuchâtel.

AVIS DIVERS.

62. La vertueuse bourgeoisie de Valangin ayant décidé de faire des réparations considérables à son horloge et de faire vernir la salle d'audience de son conseil, invite les maîtres qui seraient disposés à entreprendre ces ouvrages, à se rencontrer le vendredi 29 juillet courant, à 9 heures du matin, à la maison-de-ville de Valangin, où ils seront adjugés.

63. Aux bains, par suite d'arrangements faits dans le jardin et au bas de l'escalier qui touche l'eau, on a maintenant la facilité de prendre les bains du lac. Le prix du bain est 6 creutzers, et 10 1/2 batz pour une neuvaine.

64. On demande pour l'école enfantine de Boudry une institutrice qui ait la vocation et les qualités requises pour diriger un tel établissement. Ce poste sera vacant en automne par le congé honorable accordé à celle qui l'occupe. Un traitement de 24 louis par an, un logement et le chauffage de l'école en forment le salaire. S'adresser personnellement et présenter ses témoignages et recommandations à M. Vust, pasteur de Boudry, avant le 7 août prochain.

65. Une demoiselle catholique de Heidelberg désire se placer dans un pensionnat ou dans une maison particulière de ce pays; elle peut enseigner la musique, la langue allemande, les ouvrages, etc. On peut s'adresser au bureau d'avis jusqu'au 29 juillet.

66. Le sieur Bail, dégraisseur dans le genre de Paris et de Lyon, nouvellement arrivé dans cette ville, a l'honneur de se recommander au public pour le dégraissage, le lavage et le détachage de toutes sortes de vêtements ainsi que de toute espèce d'étoffes. Il espère après 20 années d'expérience qu'il a dans cette partie, satisfaire complètement les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Ses prix sont très-modérés. Son domicile est aux Bains.—Le même fait revenir presque toutes les couleurs enlevées par le vin ou autre acide.

67. Les héritiers de Charles-Philippe Girardbille, décédé à la Chaux-de-Fonds où il était ouvrier charpentier, invitent toutes les personnes auxquelles ce dernier pourrait devoir, soit par titres directs, soit par cautionnements, à leur faire connaître le montant et la nature de leurs titres, en s'adressant à M. le major Girardbille, à Boudry, d'ici au 16 août prochain, faute de quoi on se prévaut du présent avis.

68. On demande de suite à avoir part à un journal français, un ou deux jours après son arrivée. S'adresser au bureau d'avis.

69. Le sieur Jean-Frédéric Grellet, de Boudry, héritier investi de la succession de son frère le sieur César-Frédéric-Guillaume Grellet, décédé à Boudry, invite toutes les personnes auxquelles ce dernier peut devoir, tant par titres directs que par garanties, de vouloir lui faire incessamment connaître le montant de leurs répétitions en capitaux et intérêts, ainsi que la nature de leurs créances; faute de quoi on se prévaut du présent avis. Le sieur Grellet invite aussi ceux qui auraient eu des comptes à régler avec le défunt à venir les terminer.

70. Une jeune personne dont le départ pour Amsterdam est fixé pour le 28 juillet, désirerait trouver une compagne de voyage à frais communs. S'adresser au bureau de cette feuille, qui indiquera.

71. Le docteur Kessler, élève du professeur Schœnlein, professeur de la faculté de médecine à Berlin, est à consulter le matin jusqu'à 8 heures et le soir depuis 6 heures, dans la maison Nadenbousch, à Corcelles.

72. La bourgeoisie de Boudry voulant faire rétablir à neuf deux moulins (soit tournans) dans un de ses établissements, les personnes qui auraient des vœux sur cette entreprise, peuvent s'adresser à MM. Amiet, Grellet et Martenet, maîtres-bourgeois à Boudry.

73. Une maison de commerce de cette ville prendrait en apprentissage un jeune homme auquel, moyennant de bons témoignages, on serait disposé à faire de favorables conditions. S'adresser au bureau d'avis.

74. Abraham Faesly, à Anet, prendrait en pension dès maintenant un enfant en bas âge.

Changement de domicile.

75. David Duvoisin, marchand de fromage, jusqu'ici à côté de la pinte dite la Rochette, a transporté son débit au bas de la maison de M. le receveur Matthey, ci-devant Paris, ruelle des Halles. Il offre 600 bouteilles vin blanc 1834, bonne qualité, à 5 1/2 la bouteille verre perdu.

76. Adolphe Lehmann, pâtissier-confiseur, établi ci-devant rue Neuve, maison Virchaux, est actuellement rue de l'Hôpital maison Bouvier-Jacot, près du pont des boutiques.

En vente chez M. F. Tavel, libraire.

SAVON DE WINDSOR.

Le plus puissant spécifique contre les gerçures de la peau occasionnées par les vents du printemps, prix de la plaque 4 bz. le paquet de douze 42 bz. en vente chez F. Tavel, libraire, rue de la Place-d'Armes, près du Gymnase, où on trouve le Rachout des Arabes, la Pâte et le Sirop de Nafé d'Arabie, l'Huile d'herbes suisses de Willer, les Semelles de santé et le Taffetas gommé de P. Gage.

EN VENTE AU BUREAU D' AVS.

LOI

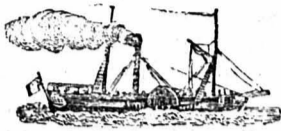
SUR

LES DÉCRETS

OU

DISCUSSIONS DE BIENS.

DU 16 MAI 1842.



SERVICE

DU

BATEAU A VAPEUR L'INDUSTRIEL,

Départ de Neuchâtel pour Yverdon, tous les jours à 6 heures du matin et à 1 1/2 heures de l'après-midi, en touchant à Cortaillod, Chez-le-Bart et Concise.

Départ d'Yverdon pour Neuchâtel, à neuf heures un quart du matin et à 4 heures de l'après-midi, en touchant à Concise, Chez-le-Bart et Cortaillod.

A l'arrivée du bateau à Yverdon, MM. les voyageurs trouveront le matin un omnibus prêt à partir pour Lausanne et correspondant avec le bateau à vapeur l'Helvétie, qui passe à Ouchy à 2 heures après midi. On peut ainsi faire en 12 heures le voyage de Neuchâtel à Genève. A Ouchy et Lausanne on trouve les voitures de M. Christin partant pour Yverdon en correspondance pour les départs de l'Industriel. S'adresser rue St. Laurent, à Lausanne.

Prix des places :

De Neuchâtel à Yverdon et vice-versa, premières 28 batz; secondes 18 batz, l'écu de 5 francs à 35 batz.

PRIX DES PLACES POUR ALLER ET RETOUR.

	Prem.	Sec.
De Neuchâtel à Cortaillod et retour.	10 bz.	8b.
» Chez-le-Bart »	15 »	12 »
» Concise »	22 »	15 »
» Yverdon »	29 »	19 »
d'Yverdon à Concise	12 »	8 »
» Chez-le-Bart »	15 »	12 »
» Cortaillod »	22 »	15 »
» Neuchâtel »	29 »	19 »

TAXE DU PAIN

dès le 25 Octobre 1841.

Le pain bis ou mi-blanc à 5 cr. la livre.
Le pain blanc à 6 cr. »
Le petit pain de demi-batz, doit peser 4 1/2 onces.
Celui d'un batz 9 »
Celui de six creutzers 15 5/8 »

TAXE DES VIANDES

du 11 Juillet 1842.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
Le bœuf à 12 cr. | Le veau à 10 1/2 cr.
La vache à 11 » | Le mouton à 11 »

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 13 Juillet.

Froment l'émine bz. 24 à 25.
Moitié-blé — » 21 à 21 1/2.
Mêle — »
Orge — » 12 à 12 1/2.
Avoine — » 10 à 10 1/2.

2. BERNE. Au marché du 12 Juillet.

Froment l'émine bz. : rappes.
Epautre — » 22 : 5 »
Seigle — » 12 : »
Orge — » 9 : 8 »
Avoine le muid » 97 : 2 »

3. BALE. Au marché du 15 Juillet.

Epautre . le sac . fr. 22 : bz. à fr. 24 : 2 bz.
Orge — » : »
Seigle — » : »
Prix moyen » 23 : » 8 rappes.
Il s'est vendu 479 sacs froment et épautre.
Reste en dépôt 1030 —

NB: Le sac contient environ 97/8 émines de Neuchâtel

VARIÉTÉS.

LE PAIN DES PAUVRES.

L'homme bon, l'homme excellent dont je vais parler aujourd'hui, me semble un des hommes les plus grands, les plus nobles, que l'on puisse rencontrer dans le monde des citoyens utiles; déjà dans le peuple, on ne se souvient plus de ce bienfaiteur populaire, de ce modeste et infatigable savant, qui a travaillé dans l'intérêt de ceux qui travaillent, qui a souffert dans l'intérêt de l'humanité souffrante.

Au milieu de l'hiver si tristement mémorable de 1794, une pauvre femme de Montdidier se donnait bien de la peine, pour élever sa chère et innocente famille; agenouillée devant une image du Christ, le matin, le soir, à toutes les heures, la malheureuse mère avait beau demander à Dieu le pain quotidien pour elle et pour ses enfans, Dieu ne lui envoyait pas du pain tous les jours!

Mad. Antoine se souvenait d'avoir été bien heureuse; mais, en voyant s'envoler la dernière parole, la dernière prière, le dernier soupir de son mari, elle avait vu s'enfuir, loin de sa maison désolée, les amis, les protecteurs, l'espérance et la fortune; par bonheur, elle était jeune encore; elle avait des connaissances variées, une probité exemplaire, et possédait au fond de son cœur des trésors de religion inépuisable; en voilà bien plus qu'il n'en fallait, pensait-elle, pour donner à sa pauvre famille des idées justes, des sentimens chrétiens, une éducation complète; et quant à la vie matérielle de la veuve et des orphelins, elle s'en rapportait à Dieu, en s'écriant avec un poète qu'elle connaissait à merveille:

Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature!

Malgré cette lutte affreuse et inégale qu'elle soutenait contre les besoins, contre l'inquiétude, contre la misère, Mad. Antoine ne perdit jamais rien de son courage; mais à la fin elle perdit un peu de sa santé; elle souffrait sans se plaindre, les yeux fixés sur ses enfans qui priaient, qui sanglotaient au chevet de leur mère. On appela un médecin: le docteur prit la peine gratuite de formuler une ordonnance dont l'exécution était impossible à l'infortune de la malade. Comment faire, et que résoudre?... Elle se meurt...., elle est morte, peut-être? Non, elle vit encore; mais elle va mourir, faute d'un peu d'argent, d'un peu de pitié, d'un misérable remède!

— Qui donc sauvera cette mère, cette chrétienne? se mit à dire une vieille paysanne qui priaient en pleurant.

— Dieu! murmura celle qui souffrait.

— Et moi!.... répondit le fils aîné de la veuve, avec un enthousiasme qui ressemblait à quelque divine inspiration.

A ces mots, le petit Antoine, qui avait douze ans à peine, s'empara de l'ordonnance du médecin; il embrassa sa mère et lui dit, comme pour mieux l'empêcher de mourir: attends mon retour! et l'enfant inspiré se précipita hors de la chambre.

Au bout d'une demi-heure, Antoine revint auprès de sa mère; il lui présenta, en souriant, un breuvage, qui avait été préparé selon la formule du médecin; la potion salutaire opéra un véritable prodige; la crise, provoquée par le docteur, réussit avec l'aide de Dieu: en peu de tems, par enchantement, le corps de la malade commença à recouvrer sa force, et son esprit recouvra toute sa raison; elle interrogea son fils; elle lui demanda, en le faisant monter sur son lit:

— Cher petit Antoine, qui donc t'a donné ce remède qui m'a rendu la parole tout de suite et qui me rendra bientôt la santé?

— Ne me remercie pas, mère, répondit l'enfant; ne me remercie pas de t'avoir sauvée!

— Ma guérison est-elle un mystère?

— Un mystère bien simple, et tu vas le savoir. En te voyant si faible, si pâle, presque mourante, je me suis dit avec terreur: Mourir quand le ciel nous condamne à la mort, c'est bien!... Mourir quand la misère seule nous tue, c'est mal!... Alors j'ai essayé de lutter contre les hommes; j'ai pris l'ordonnance du médecin; j'ai frappé à la porte de l'apothicaire du voisinage, et j'ai réclamé le précieux médicament dont tu avais besoin. Mais, point d'ar-

gent, point de santé, ma mère !... Notre voisin s'est montré cruel, inexorable, jusqu'au moment où j'ai eu l'heureuse pensée de lui dire : Monsieur, rendez-moi ma mère qui se meurt, et je vivrai pour vous servir ; je sens déjà que je suis plein de force, et l'on assure que je ne manque pas d'intelligence : vous plaît-il d'accepter, en échange d'une bonne action, le dévouement d'un apprenti, d'un domestique ? Parlez, parlez vite, monsieur... et me voilà ! — L'apothicaire a eu pitié de mes larmes : il m'a donné ce qu'il me fallait pour te guérir, et dès demain j'irai travailler dans son laboratoire, c'est tout !

La mère ne répondit rien à cet admirable récit de son enfant : quand une mère pleure de joie, elle ne parle pas.

Quelques années plus tard, l'apprenti apothicaire de Montdidier avait cessé de travailler et de courir après la science, dans l'obscur officine de son premier maître ; en 1757, Antoine écrivait de Paris à sa pauvre et respectable mère :

» J'ai supporté bien des privations, bien des misères, bien des douleurs ; j'ai souvent maudit la veille, le jour et le lendemain ; mais à la fin Dieu a écouté mes prières ; les hommes m'ont secouru, et la science m'a protégé ! Ne pleurez plus, ne vous désolerez plus, ma mère ; mon présent est déjà magnifique, et le bonheur de votre vieillesse est assuré : le gouvernement du roi a daigné me nommer aide-pharmacien dans l'armée d'Hanovre ; quel honneur ! »

Antoine fut admirable pendant la guerre ; dans sa vie publique de soldat-savant, l'exaltation de son patriotisme et de son courage égala toute la noble ardeur de son enthousiasme pour les intérêts de la science et de l'humanité.

L'aide-pharmacien de l'armée de Hanovre joua de malheur : trois fois il voulut se hasarder un peu trop tôt sur les champs de bataille, pour secourir un peu plus vite les camarades qui se mouraient dans le sang, et trois fois le courageux Antoine se laissa prendre et emmener par les ennemis.

Antoine mit à profit le malheur de ses fréquentes défaites ; il étudia, en Allemagne, les sciences exactes, la physique, et surtout la chimie qui venait de prendre, dans les études des docteurs allemands, une direction tout-à-fait nouvelle.

En arrivant à Francfort-sur-le-Mein, notre prisonnier de guerre parvint à obtenir l'insigne faveur de résider, sur parole, dans la demeure particulière qu'il lui plairait de choisir. Antoine s'installa dans la maison, c'est-à-dire dans le laboratoire du célèbre Meyer, le premier apothicaire de la ville, et un des chimistes les plus distingués de l'Allemagne.

La science pratique de Meyer était prodigieuse à coup sûr ; mais, dans la secrète pensée d'Antoine, Meyer avait surtout le bel honneur d'être le père d'une jolie fille de seize ans, que l'on nommait, je crois, Marguerite.

Aux heures habituelles des repas de la maison, Antoine se reléguait dans sa petite chambre pour y manger du pain, pour y boire de l'eau, sauf à s'enivrer tout à son aise avec le souvenir de la charmante Marguerite.

Un jour, Meyer pria son hôte et son élève de lui faire l'amitié de venir déjeuner à sa table : Antoine accepta une invitation qui lui donnait le droit précieux de voir Marguerite, il n'accepta le déjeuner de Meyer que par dessus le marché.

Au milieu du repas parut tout à coup sur la table un plat de tubercules terreux qu'Antoine ne connaissait pas encore par le goût, et dont le seul aspect lui inspira soudain une singulière répugnance.

— Qu'avez-vous ? monsieur Antoine, lui demanda Meyer.

— J'ai horreur de ce quevois sur ce plat... Qu'est-ce donc que ce mets qui me répugne ? ...

— Des pommes de terre, répondit le pharmacien.

— Des pommes de terre !... En France on ne les utilise que pour engraisser les porceaux...

— En Allemagne, on les recueille pour nourrir les hommes, et cela vaut mieux !

— Avez-vous oublié, monsieur Meyer, qu'autrefois ces tubercules équivoques donnaient la lèpre ?

— Je me souviens d'avoir lu cette sottise dans les livres du seizième siècle.

— Ignorez-vous qu'ils donnent encore la fièvre, le délire, la mort ? ...

— Je sais qu'ils nourrissent le peuple !... Vous, qui êtes un savant français, monsieur Antoine, vous devriez introduire en France un moyen infailible d'empêcher vos pauvres de mourir de faim.

— Vraiment ? ...

— Essayez !

— J'essaierai.

— Promettez-le moi sur votre honneur, monsieur Antoine, et sur votre amour de l'humanité ? ...

— Je le promets !

— Que Dieu soit loué !... J'ai commencé aujourd'hui une bonne action que vous terminerez tôt ou tard, dans votre patrie.

Antoine demeura six mois dans la maison du pharmacien Meyer : il continua d'étudier la chimie, il mangea chaque jour des pommes de terre, sans avoir la lèpre, sans avoir la fièvre, et il se fit aimer de Marguerite.

L'amour mutuel de la jeune fille et d'Antoine ne pouvait guère échapper à la vigilance paternelle du vieux Meyer : le prisonnier n'avait plus qu'un mot à lui adresser, pour obtenir, de son affection, un établissement qui était bien achalandé, une jolie fortune et la main de Marguerite ; mais, au même instant, la liberté lui fut rendue : il se souvint de sa mère ; il voulut revoir sa patrie ; il oublia la richesse, le bonheur qu'il avait trouvés en Allemagne, et il leur préféra le travail, la famille, et peut-être la pauvreté qui l'attendaient en France. — Un peu plus tard, Antoine devait sacrifier, une fois encore, son bien-être et son indépendance, au désir ardent, au besoin invincible de vivre et de mourir dans son pays : il refusa obstinément la recommandation de d'Alembert, qui le désignait au roi de Prusse, pour succéder à Margraff.

En 1766, Antoine vivait à Paris ; il était pharmacien sous chef à l'Hôtel des Invalides.

Une matinée de l'année 1771, Antoine reçut par la poste le programme d'une question d'économie publique, proposée par l'académie de Besançon : il s'agissait d'accorder une récompense considérable à celui qui trouverait le moyen de lutter contre la disette, en remplaçant la farine du blé par quelque nouvelle substance alimentaire.

Antoine finissait à peine la lecture de cette question véritablement nationale, lorsqu'un portefaix poussa du pied les deux battans de son cabinet de travail ; l'homme du peuple déposa, sur le tapis de la chambre, un grand sac et un immense panier ; il lui dit en s'esuyant le front :

— Monsieur l'apothicaire, voici des drogues d'Allemagne que le coche du Nord vient d'apporter à votre adresse.

En soulevant le couvercle du panier, Antoine trouva, dans la paille, un billet dont il reconnut la chère écriture, et qui ne contenait que ces mots :

„ Vous avez peut-être oublié Marguerite ; mais je me souviens toujours de vous, et de la promesse que vous nous avez faite, à Francfort, sur votre honneur, sur votre amour de l'humanité : je vous envoie un sac et un panier de pommes de terre ; vous jetterez cette semence précieuse dans quelque endroit abandonné, stérile, dans le sable, dans les bruyères, comme il vous plaira : et puis, mon ami, la récolte une fois terminée, vous la distribuerez aux pauvres de votre connaissance, en souvenir de Marguerite. „

Dès ce moment, Antoine résolut de répondre, bien moins par des paroles que par des résultats utiles, au programme de l'académie de Besançon ; il se mit à cultiver, dans un carré du jardin des Invalides, les tubercules terreux qui l'avaient tant effrayé sur la table hospitalière de Meyer, et à compter de ce jour, commencèrent pour lui toutes les souffrances, toutes les vicissitudes de l'inventeur. Vouloir arracher à la terre la plus inculte, la plus misérable, le secret de donner du pain à tous les affamés, n'était-ce pas une belle invention ?

Antoine essaya d'abord d'appliquer le bénéfice de sa découverte aux besoins de l'Hôtel des Invalides ; mais les sœurs, les religieuses préposées au service de la royale maison, firent échouer ses premières tentatives ; la charité peu chrétienne de leur opposition coûta bientôt au généreux novateur la place de pharmacien en chef.

Antoine s'adressa aux ministres ; mais les hommes d'état de cette époque s'ingéniaient à lutter contre le déficit des finances, contre

les progrès de la philosophie révolutionnaire, contre l'avènement inévitable du peuple, et je vous demande un peu si ces ministres avaient une minute de trop pour songer au pain quotidien de tous les pauvres travailleurs de la nation !

Antoine s'en alla frapper à la porte des savants, des économistes ; mais tous ces grands hommes, tous ces brillants génies lui parlèrent à la fois de la fièvre, de la lèpre, d'une foule de niaiseries sérieuses qu'ils avaient empruntées dans quelque méchant bouquin,

Chose étrange ! le peuple lui-même, le peuple qu'il voulait nourrir, en dépit de la misère et de la disette, s'indigna contre cet insensé qui s'avisait d'aller prendre la nourriture des hommes jusque dans l'auge des animaux.

Enfin, Antoine s'aventura dans le palais du roi de France ; Louis XVI écouta, sans moquerie et sans surprise, le modeste philanthrope qui lui proposait, avec un naïf enthousiasme, le moyen infailible de devenir le véritable père du peuple, le privilège admirable de donner le pain quotidien à tous les malheureux de son royaume ! ...

Par un ordre exprès du roi, Antoine obtint la concession temporaire de cinquante-quatre arpens de terrain stérile, dans la vaste plaine des Sablons. Quelques mois après son entrevue officielle avec Louis XVI, le pharmacien de l'Hôtel des Invalides se présenta de nouveau dans le palais de Versailles ; un signe de Sa Majesté obligea la cour tout entière à s'incliner devant l'homme du peuple. Antoine dit au roi, en lui présentant des fleurs qui n'avaient point leurs pareilles dans les serres ni dans les jardins de la royauté :

— Sire, la fleur est venue ; le fruit viendra, je l'espère ! Les malheureux devront désormais de ne plus mourir de faim à la sollicitude de votre sagesse royale !

— Monsieur, lui répondit le monarque d'une voix émue, la France vous remerciera d'avoir trouvé le pain des pauvres ! — Louis XVI porta, jusqu'au soir, à sa boutonnière, une des fleurs qu'il avait reçues des mains d'Antoine ; les princes, les gentilshommes, les ministres, se hâtèrent de suivre l'exemple du souverain : on envoya cueillir des fleurs dans la plaine des Sablons, et la croix de Saint-Louis fut remplacée, tout un jour, par l'ordre royal de la pomme de terre, suivant la spirituelle expression de Mme la princesse de Polignac.

Le lendemain, on ne parlait, dans tout Paris, et bientôt l'on ne parla plus, dans toute la France, que de M. Antoine-Auguste Parmentier.

Parmentier parut au théâtre, dans la loge du roi ; il fut salué par les plus belles dames de la cour, applaudi par le peuple, chanté par les poètes, et il eut l'honneur de dîner à la table de l'illustre Franklin.

Au milieu de ce repas de beaux esprits, de savants et de philosophes, un convive s'avisait de prendre son verre et de s'écrier, en s'adressant au héros de la fête :

— A Parmentier, les pommes de terre reconnaissantes !

— Vous vous trompez, monsieur... s'écria à son tour le vénérable Franklin ; vous vouliez dire sans doute : A Parmentier, le peuple affamé... reconnaissant !

(Courrier Français).

ÉCONOMIE RURALE.

REMÈDE CONTRE LE PIÉTIN.

Un agronome éclairé qui s'occupe spécialement de l'élevage des bêtes à laine, fait connaître un remède qu'il dit très-efficace contre la maladie connue sous le nom de PIÉTIN, et qui exerce tant de ravages sur les troupeaux. Ce moyen consiste à faire passer les animaux qui en sont atteints dans un lait de chaux, de manière à ce que les pieds seuls trempent dans le liquide. Deux caisses en bois blanc, bien jointes, mises à la suite l'une de l'autre et placées de niveau à l'une des extrémités du parc ou de la bergerie, sont remplies d'eau à un décimètre de hauteur ; on oblige les bêtes à passer dedans au moyen de deux claies placées sur champ de chaque côté des caisses. Cet expédient, répété trois ou quatre fois, suffit pour les guérir ; il est même arrivé qu'une seule épreuve a réussi lorsque les animaux sont en plein air et ne se nourrissent que de l'herbe des pacages.